



# GUIDE D'INFORMATION

## RENOUVELLEMENT MEMBERSHIP

**À tous les membres**  
**Comment compléter facilement votre formulaire de renouvellement**  
*(1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)*

### **IMPORTANT :**

**Les données inscrites sur votre formulaire sont celles qui seront reproduites dans le bottin**  
**ASSUREZ-VOUS VOUS DE METTRE À JOUR VOTRE ADRESSE COURRIEL ET**  
**VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE**

- **Directives :**

Vous devez valider les données que nous détenons sur vous dans la base de données informatisées de l'ASGQ et faire les corrections appropriées. N'oubliez surtout pas de retourner votre paiement accompagné de votre formulaire de renouvellement.

- **Numéro de membre :**

Le numéro de membre qui vous est attribué est unique et est conservé tout au long de votre relation avec l'ASGQ, nonobstant les fonctions que vous occuperez dans l'industrie.

- **Catégorie :**

Veillez inscrire le code correspondant à votre catégorie (voir frais d'adhésion) et permis de pesticides.

- **Adresse :**

Attention de ne pas oublier de spécifier votre numéro d'appartement ou de bureau, s'il en est.

- **Données personnelles :**

Si vous répondez **non** à la mention de vos coordonnées personnelles dans le répertoire des membres (incluant site Web et publipostage), seuls votre nom, numéro de téléphone cellulaire et adresse courriel apparaîtront dans la partie renseignements personnels au répertoire.

- **Adresse de correspondance :**

Si vous désirez recevoir votre correspondance à la **maison**, vous devez spécifier la lettre (**P**) et si vous désirez la recevoir au **travail**, vous devez spécifier la lettre (**A**).

Si vous répondez **non** à la mention de divulgation de votre adresse de correspondance à tout publipostage autre que celui de l'ASGQ, vous ne recevrez aucune correspondance transmise directement par des fournisseurs. Toutefois, si la correspondance est envoyée de l'ASGQ, vous pouvez recevoir des documents publicitaires.

- **Liste des postes :**

Inscrire sur le formulaire le principal poste que vous détenez au club de golf ou dans l'industrie du golf.

- **Permis de pesticides :**

Pour 2021, vous devez transmettre une copie de votre permis de pesticides au service aux membres de l'ASGQ. Ceci s'applique pour les catégories **1A** (surintendant), **1B** (surintendant deux ans et moins), **MS** (maître surintendant), **4A** (surintendant propriétaire), **4B** (surintendant gérant) et **4C** (surintendant professionnel). Pour se procurer les formulaires de demande de permis, de certificat d'inscription, veuillez-vous adresser à la direction régionale du ministère de l'Environnement le plus près de chez vous.

*(suite au verso)*



- **Dates importantes à retenir :**

*La période de renouvellement sans pénalité et donnant droit à tous les privilèges est **du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.***

*À compter du 1<sup>er</sup> février, un frais administratif de 15 \$ par membre en renouvellement s'applique.*

*À compter du 1<sup>er</sup> février, en sus, le membre n'ayant pas renouvelé perd le privilège de voir son nom paraître dans le bottin des membres*

*À compter du vendredi suivant le congrès, le membre n'ayant pas renouvelé, se voit retirer de toutes les listes de membership, incluant l'Herbomanie et l'accès au site Internet.*

- **Section des membres fournisseurs :** Cette section est réservée aux membres fournisseurs seulement.

- **Frais d'adhésion – Membre régulier :**

Code	Description	2021*
1 A-B MS	Surintendant	234.55 \$ (taxes incluses)
2	Surintendant adjoint	192.01 \$ (taxes incluses)
3	Aspirant(e) adjoint(e), et Journalier(ère) de parcours /	82.78 \$ (taxes incluses)
4 A	Surintendant propriétaire	234.55 \$ (taxes incluses)
4 B	Surintendant gérant	234.55 \$ (taxes incluses)
4 C	Surintendant professionnel	234.55 \$ (taxes incluses)
5	Membre honoraire	<b>Aucun frais / No cost</b>
6	Membre Surintendant	234.55 \$ (taxes incluses)
7	Agent/e de formation	<b>Aucun frais / No cost</b>

- **Frais d'adhésion – Membre fournisseur :**

Code	Description	2021*
8	Coût pour l'entreprise et un (1) représentant /	551.88 \$ (taxes incluses)
9	Coût pour chaque représentant supplémentaire /	171.31 \$ (taxes incluses)

- **Frais d'adhésion d'équipe de terrain par club de golf :**

Code	Description	2021*
Par 3	1 surintendant, 1 surintendant adjoint, 3 journaliers ou mécaniciens	536.93 \$ (taxes incluses)
Par 4	1 surintendant, 2 surintendants adjoints, 5 journaliers ou mécaniciens	728.94 \$ (taxes incluses)
Par 5	1 surintendant, 3 surintendants adjoints, 7 journaliers ou mécaniciens	919.80 \$ (taxes incluses)

- **Mode de paiement :**

- **Par chèque**

Veillez libeller votre chèque ou mandat poste à « **L'Association des surintendants de golf du Québec (ASGQ)** » et poster le tout dans l'enveloppe pré-adressée jointe au formulaire.

- **Par carte de crédit**

Suivre les indications inscrites sur le formulaire de renouvellement.

**Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec votre service aux membres au 514 285-4874.**